**Règlement de la consultation**

**Le pouvoir adjudicateur :**

**Résidences Mareva**

**26 rue Vincent Rouillé**

**56000 VANNES**

**TRAVAUX CHARPENTE**

**RÉSIDENCE PARC ER VOR**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**09/10/2022**

**SOMMAIRE**

**ARTICLE 1** - PROCÉDURE DE PASSATION........................................................................................................ P3

**ARTICLE 2** - OBJET DU MARCHÉ...................................................................................................................... P3

**ARTICLE 3** - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ................................................................................................ P3

\* 3.1 FORME DU MARCHÉ….............................................................................................................. P3

\* 3.2 DURÉE ET DÉLAI D’EXÉCUTION DU MARCHÉ........................................................................... P3

\* 3.3 LIEU D’EXÉCUTION DU MARCHÉ.............................................................................................. P3

**ARTICLE 4** - CONDITIONS DE LA CONSULTATION............................................................................................ P3

 \* 4.1 VARIANTES............................................................................................................................... P3

**ARTICLE 5** - LANGUE ET RÉDACTION DES OFFRES........................................................................................... P3

**ARTICLE 6** - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)................................................................ P4

\* 6.1 MODALITES D’OBTENTION DU DCE......................................................................................... P4

 \* 6.2 COMPOSITION DU DCE............................................................................................................ P4

**ARTICLE 7** - MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES........................................ P4-5

\* 7.1 CONTENU DE L’ENVELOPPE..................................................................................................... P4-5

 Eléments relatifs à la candidature............................................................................................. P4-5

Eléments relatifs à l’offre .......................................................................................................... P5

\* 7.2 MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT PAPIER.. P5

**ARTICLE 8** - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES............................................................................ P5

 \* 8.1 EXAMEN DES CANDIDATURES.................................................................................................. P5

 \* 8.2 AGRÉMENT DES CANDIDATS.................................................................................................... P5

 \* 8.3 ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES....................................................................................... P5

**ARTICLE 9** - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES...................................................................................... P6

**ARTICLE 1 - PROCÉDURE DE PASSATION**

Le présent marché est passé conformément aux dispositions de l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

Il s’agit d’une procédure adaptée ouverte, en application de l’article 42 de l’ordonnance précitée et de l’article 27 du décret susvisé.

**ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne la dépose et la réalisation de la charpente de trois auvents à la résidence Parc er Vor situé 2 rue des chênes 56390 Meucon.

**ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

**3.1 Forme du marché**

Le marché est un marché à prix forfaitaire. Le marché est passé à prix ferme et définitif. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d’addition ou de report seraient constatés dans la décomposition du prix forfaitaire, il n’en sera pas tenu compte pour le jugement des offres.

**3.2 Durée et délai d’exécution du marché**

Le marché prendra effet à compter de sa signature ou de la date précisée dans le marché.

Le délai d’exécution court à compter du lancement de l’ordre de service de démarrage du chantier.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu courant du 3ème trimestre de l’année 2022.

**3.3 Lieu d’exécution du marché**

Le marché sera exécuté à la résidence Parc er Vor 56390 Meucon.

**ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

 **4.1 Variantes**

Les candidats devront obligatoirement répondre en fonction et se conformer à l’étude d’exécution jointe au règlement de consultation.

**ARTICLE 5 - LANGUE ET RÉDACTION DES OFFRES**

L’offre et toutes les pièces qui s’y rapporteront devront être rédigées en langue française. Tous les chiffrages devront être exprimés dans l’unité monétaire « euro » et en montant HT.

**ARTICLE 6 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

 **6.1 Modalités d’obtention du DCE**

Le candidat peut consulter et retirer le dossier sur le site internet suivant :

[www.residences-mareva.fr](http://www.residences-mareva.fr)

**6.2 Composition du DCE**

Le DCE est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation,

- l’acte d’engagement et ses annexes,

- l’étude d’exécution,

**ARTICLE 7 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

L’enveloppe devra être transmise à l’Acheteur sous format papier ou dématérialisée. La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée. Il en est de même pour la transmission par télécopie.

**7.1 Contenu de l’enveloppe**

Éléments relatifs à la candidature

Les renseignements relatifs à la candidature doivent en principe comporter, pour chaque candidat, que celui-ci se présente en candidat individuel ou en groupement, les pièces originales listées ci-après, signées par une personne dûment habilitée, et sans griffe ni rature.

**La candidature doit comprendre les éléments suivants :**

1. La lettre de candidature justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ou DC1).

Lorsque le signataire n’est pas un représentant légal, la lettre de candidature doit être assortie d’un pouvoir l’habilitant à engager le candidat (modèle joint dans le DCE).

 2. Une déclaration sur l’honneur (modèle joint dans le DCE) ou DC1, datée, attestant :

- que le candidat ne tombe pas sous le coup d’une interdiction de soumissionner au sens de l’article 45 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- que les conditions d’emploi de ses salariés sont régulières (au sens des articles L 1221-10, L 1221-13, L 1221-15, L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4, R 3243-1, R 3243-2, R 3243-3, R 3243-4, R 3243-5, D 8254-2, D 8254-4 et D 8254-5 du code de travail)-(ou DC1).

 3. Une attestation d’assurance, en cours de validité et émanant d’une compagnie d’assurance notoirement solvable, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du candidat, du fait ou à l'occasion des travaux, précisant le domaine d’activité couvert, et le ou les plafonds de garantie.

 4. Une attestation d’assurance décennale souscrite en garantie des risques, objet de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 modifiée, en cours de validité et émanant d’une compagnie d’assurance notoirement solvable, précisant le domaine d’activité couvert, et le ou les plafonds de garantie.

 5. Dans le cas où le candidat serait en redressement judiciaire, le jugement l’habilitant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

 6. Le chiffre d’affaires global du candidat sur les trois dernières années et le chiffre d’affaires dans le domaine faisant l’objet du marché (ou DC2). Le bilan des trois derniers exercices.

**7.2 Modalités de transmission des candidatures et des offres sous format papier ou numérique**

Les candidatures et les offres seront réceptionnées sous pli unique.

Le pli papier portera les mentions et l’adresse suivantes :

A l’attention de Mme La Directrice

Résidences Mareva

26 rue Vincent Rouillé

56000 VANNES

Avec la mention : CONSULTATION CHARPENTE RÉSIDENCE PARC ER VOR.

**ARTICLE 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**8.1 Examen des candidatures**

L’Acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats de produire ou compléter les pièces manquantes ou incomplètes de leur dossier de candidature. Chaque candidat disposera d’un délai identique pour compléter sa candidature. À défaut de produire les éléments de candidature demandés dans le délai imparti, la candidature sera rejetée et l’offre ne sera pas analysée.

Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats seront examinées au regard des éléments exigés à l’article 7.1 – « Eléments relatifs à la candidature ».

**8.2 Agrément des candidats**

 L'agrément des candidats sera effectué sur la base des éléments suivants :

 - Conformité des pièces administratives demandées ;

 - Garanties professionnelles, techniques et financières appréciées en fonction de l'examen des données financières ; des qualifications et des références d'opérations similaires.

**8.3 Analyse et jugement des offres**

8-1/ Références des candidats dans le domaine de compétence du marché : 6/20 (30%) ;

8-2/ Prix des prestations proposées : 8/20 (40%) ;

8-3/ Disponibilité et conditions d’intervention : 6/20 (30%).

**ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toute question relative à la consultation, le candidat peut s’adresser par courrier et/ou courriel à la personne désignée ci-dessous :

Les renseignements d’ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de M. Fréard (t.freard@residences-mareva.fr – 02 97 46 43 54) ou M. Guillo (y.guillo@residences-mareva.fr) et M. Jaffré (j.jaffre@residences-mareva.fr).

**10) Date d’envoi du présent avis à la publication**

 28/07/2022